

**ROULER  
SANS ASSURANCE  
EST LE PIRE  
DES PARIS.**



MISE 100€ PERTE 100€



MISE 0€ PERTE 100 000€

VOIR LE FILM



## SOMMAIRE

- 01** T'ES AU POINT SUR LA CONDUITE, MAIS SUR TON ASSURANCE ?  
P4 — P5
- 02** POURQUOI MISER SUR UNE ASSURANCE ?  
P6 — P7
- 03** LES BONNES PRATIQUES POUR BAISSER LE PRIX DE L'ASSURANCE  
P8 — P9
- 04** QUI SOMMES-NOUS ?  
P10

L'assurance auto est obligatoire. Elle évite d'avoir à rembourser les indemnités versées aux victimes d'accident de la circulation par le Fonds de Garantie des Victimes. Plus d'infos sur [misesurlassurance.fr](https://misesurlassurance.fr)



# T'ES AU POINT SUR LA CONDUITE, MAIS SUR TON ASSURANCE ?

EST-CE QUE JE SUIS OBLIGÉ D'AVOIR UNE ASSURANCE AUTO POUR MA VOITURE ?

**Oui c'est obligatoire !** La conduite sans assurance est une infraction sanctionnée par une amende pouvant aller jusqu'à **3 750 €** ainsi qu'une **annulation ou suspension de permis de conduire**.

En plus, si tu es l'auteur d'un accident de la route, tu seras forcé de rembourser chaque euro aux victimes (le coût moyen d'un accident de la route est de **140 000 €**).

Avec **UN** contrat d'assurance, **UNE** seule voiture est assurée. Mais dans ce contrat **plusieurs conducteurs sont protégés** :

- **le principal** : c'est souvent le propriétaire (ou toi si tu as un lien de parenté avec le propriétaire de la voiture).
- **le secondaire** : l'autre ou les autres conducteurs qui seront amenés à utiliser régulièrement **TA** voiture.
- **le ou les occasionnel(s)** : les autres conducteurs pas nommés sur le contrat mais qui pourraient conduire **TA** voiture.

AVEC UNE ASSURANCE AUTO, QUI EST ASSURÉ ?

EST-CE QUE L'ASSURANCE AUTO EST PLUS CHÈRE POUR LES JEUNES CONDUCTEURS ?

Les assurances auto pour jeunes conducteur sont **souvent plus chères**, en effet les compagnies d'assurance estiment qu'un jeune conducteur est moins expérimenté et présente donc un risque plus élevé d'accident.

Il existe aujourd'hui des assurances qui proposent **des forfaits adaptés aux jeunes conducteurs**, tu peux également retrouver des astuces pour payer moins chère ton assurance auto en page 10, 11 et sur : [misesurlassurance.fr](http://misesurlassurance.fr)

**L'assurance au tiers** couvre généralement la responsabilité civile, c'est-à-dire **les dommages causés à autrui**.

**L'assurance tous risques**, quant à elle, couvre à la fois la responsabilité civile **et les dommages subis par ton propre véhicule**, qu'il s'agisse d'un accident, d'un vol, d'un incendie, etc.

Ce n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé que **les deux parties remplissent un constat et le signent**. De cette manière les assurances auront une vision plus claire de l'accident et pourront traiter ton dossier plus rapidement.

C'est **le montant qui reste à ta charge** en cas de sinistre. Si les réparations du véhicule coûtent 2000 € et que ta franchise est de 500 €, l'assurance prendra en charge 1500 €.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE ASSURANCE AU TIERS ET UNE ASSURANCE TOUTS RISQUES ?

EST-CE QU'IL FAUT REMPLIR UN CONSTAT EN CAS D'ACCIDENT ?

QU'EST-CE QU'UNE FRANCHISE ?

# POURQUOI MISER SUR UNE ASSURANCE ?

## EN FRANCE, CHACUN EST CIVILEMENT RESPONSABLE DE SES ACTES.

La loi rend obligatoire l'assurance de responsabilité civile automobile, également appelée « assurance au tiers ». Elle permet au conducteur d'être couvert en cas de dommages matériels et corporels causés aux autres par son véhicule.

## POUR L'ASSURÉ :

**01** Je déclare l'accident à mon assureur qui indemnise la victime.

## POUR LE NON-ASSURÉ :

**01** L'infraction de défaut d'assurance est constatée par les forces de l'ordre.

**02** Je dois payer une amende, à laquelle s'ajoutent des peines (suspension ou annulation du permis, confiscation de mon véhicule...).

**03** Le Fonds de Garantie des Victimes indemnise les dommages corporels et matériels de la victime.

**04** Je dois rembourser l'argent avancé par le Fonds de Garantie des Victimes, auquel s'ajoute une pénalité.

**05** En cas de blessures graves nécessitant des indemnités très importantes pour la victime, ce remboursement peut s'étendre sur plusieurs années, voire toute ma vie. Cette dette est transmissible à mes héritiers.

# ALORS RASSURE-TOI ET ASSURE TOI :

LES BONNES PRATIQUES POUR RÉDUIRE LE PRIX DE L'ASSURANCE.



Je passe la conduite accompagnée.



Je choisis une voiture de faible puissance.



Je me déclare en tant que conducteur désigné au contrat sur le véhicule de mes parents.



Je souscris uniquement l'assurance minimale obligatoire (responsabilité civile automobile).



Je suis un stage postpermis d'une journée pour réduire ma période probatoire à 2 ans au lieu de 3 ans.



Je compare les contrats et les prix des assurances.



Je choisis une formule au kilomètre si je roule peu.



J'étudie les offres d'assurance connectée au véhicule qui me récompense en cas de conduite prudente.

# QUI SOMMES-NOUS ?

---

**Le Fonds de Garantie des Victimes indemnise, depuis 1951, les personnes victimes d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance ou ayant pris la fuite.**

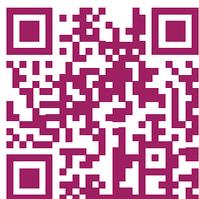
Le Fonds prend en charge l'ensemble des préjudices des victimes et se retourne contre le conducteur responsable pour obtenir le remboursement des sommes versées. Plus de 15 000 personnes sont actuellement endettées auprès du Fonds de Garantie des Victimes.

## En savoir plus :

[fondsdegarantie.fr](http://fondsdegarantie.fr) :



[misesurlassurance.fr](http://misesurlassurance.fr) :



Baromètre de la non-assurance routière :



Suivez-nous



Direction de la communication :  
**communication@fgvictimes.fr**

Crédit photo : **Philippe Gueguen**  
www.philippegueguen.net



Conception : **belezer**

Imprimé par nos soins : **imprimerie Graphilux**, 6 Bis Rue Guillaume  
Achille Vivier, 94130 Nogent-sur-Marne.



Ne pas jeter sur la voie publique.